

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PLACE DU GENERAL SIBILLE B.P. 71129
57216 SARREGUEMINES CEDEX

TEL. : 03 87 28 31 00

RECEPISSE DE DEPOT

CCM CENTRE FIDUCIAIRE ET D'EXPERTISE
COMPTABLE

7 place DE LA GARE
BP 70225
57202 SARREGUEMINES CEDEX

V/REF :

N/REF : 2012 B 309 / 2019-B-3076

Le greffier du tribunal d'instance de Sarreguemines certifie qu'il a reçu le 03/07/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2018, ainsi que la déclaration de confidentialité.

Concernant la société

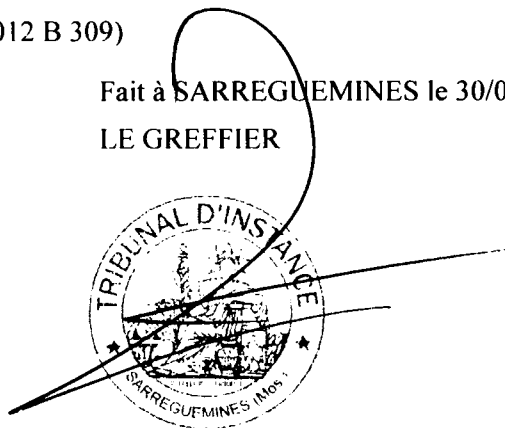
A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée
24 rue Poincaré
57200 Sarreguemines

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-3076 le 30/07/2019

R.C.S. SARREGUEMINES TI 752 799 858 (2012 B 309)

Fait à SARREGUEMINES le 30/07/2019,

LE GREFFIER



Sommaire

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

<i>Bilan Actif</i>	1
<i>Bilan Passif</i>	2
<i>Règles et méthodes comptables</i>	3
<i>Immobilisations</i>	7
<i>Amortissements</i>	8
<i>Provisions</i>	9
<i>Créances et Dettes</i>	10
<i>Produits à recevoir</i>	11
<i>Charges à payer</i>	12
<i>Charges et Produits constatés d'avance</i>	13
<i>Produits et Charges exceptionnels</i>	14
<i>Capital social</i>	15

Les présents comptes annuels
sont déclarés sincères et conformes
aux écritures et aux originaux.

Le Président



752 793 484

128 309

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE

DE SARREGUEMINES

Date du dépôt ... 3 JUL 2019

Numéro ... 2019 B 3076

Le Greffier



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2018			30/06/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 500	143	3 357	
	Autres immobilisations corporelles	57 017	20 451	36 566	37 867
	Immobilisations en cours	2 113		2 113	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	75		75	75
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 520		2 520	1 170
	TOTAL (II)	65 224	20 594	44 630	39 112
COMPTES DE REGULARISATION	ACTIF IMMOBILISE				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	146 486		146 486	174 405
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	72 978		72 978	113 031
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	206 505		206 505	85 726
	Charges constatées d'avance	2 792		2 792	2 376
	TOTAL (III)	428 761		428 761	375 538
	ACTIF CIRCULANT				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		493 985	20 594	473 391	414 650

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

2 520

1 170

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2018

30/06/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	141 876	145 000
	Report à nouveau		913
	Résultat de l'exercice	116 035	40 963
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	266 161	195 126
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	19 615	30 058
	Emprunts et dettes financières divers	3 787	2 212
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 655	17 935
	Dettes fiscales et sociales	155 309	163 501
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 864	5 818
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	207 230	219 524
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	473 391	414 650

Résultat de l'exercice exprimé en centimes

116 034,99

40 963,44

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

196 633

200 638

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

728

1 215

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Le bilan de l'exercice présente un total de **473 391 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche
un total **produits** de **1 339 424 euros**
et un total **charges** de **1 223 389 euros**,
dégageant ainsi un **résultat** de **116 035 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2017** et finit le **30/06/2018**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques :

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture : néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements ont été calculés de la façon suivante :

CATEGORIE	DUREE D'UTILITE	MODE
Agencements et aménagements de terrains	10	Linéaire
Constructions - Gros oeuvre	40	Linéaire
- Second oeuvre	25	Linéaire
- Agencements	10	Linéaire
Matériel et outillage	10	Linéaire
Agencements et aménagements	10	Linéaire
Matériel de transport	5	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	10	Linéaire
Matériel informatique	4	Linéaire

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en "écart de conversion".

Provisions

Les provisions inscrites au bilan correspondent à des provisions pour risques et charges.

CICE :

Le remboursement du CICE 2016 a servi à conforter le fond de roulement.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 600		3 500		2 600	3 500
	Instal., agencement, aménagement divers	32 840		3 000			35 840
	Matériel de transport	11 018					11 018
	Matériel de bureau, mobilier	7 334		2 824			10 158
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			2 113			2 113
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 793		11 437		2 600	62 629
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	75					75
	Prêts et autres immobilisations financières	1 170		1 350			2 520
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 245		1 350			2 595
TOTAL		55 038		12 787		2 600	65 224

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 600	143	2 600	143
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 614	3 800		6 414
	Matériel de transport	5 790	1 190		6 980
	Matériel de bureau, mobilier	4 922	2 134		7 056
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 926	7 268	2 600	20 594
TOTAL		15 926	7 268	2 600	20 594

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.

ANNEXE -Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 520	2 520	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	146 486	146 486	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	38 040	38 040	
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 163	7 163	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	25 140	25 140	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	2 634	2 634	
	Charges constatées d'avances	2 792	2 792	
	TOTAL DES CREANCES	224 775	224 775	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	728	728		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	18 886	8 289	10 597	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 655	18 655		
	Personnel et comptes rattachés	100 987	100 987		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 743	49 743		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 153	4 153		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	426	426		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	3 787	3 787		
	Autres dettes	9 864	9 864		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		207 230	196 633	10 597	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		9 956			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		2 212			

ANNEXE --Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Total des Produits à recevoir		25 140
Autres créances		25 140
<i>Etats - Prod. à recevoir</i>	<i>25 140</i>	

ANNEXE -Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Total des Charges à payer		78 559
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 691
<i>Fourn. - fact. non parvenues</i>	<i>8 691</i>	
Dettes fiscales et sociales		60 003
<i>Dettes prov. congés à payés</i>	<i>47 662</i>	
<i>Charges sur congés à payer</i>	<i>11 915</i>	
<i>Etat - Charges à payer</i>	<i>426</i>	
Autres dettes		9 864
<i>Charges à payer</i>	<i>9 864</i>	

ANNEXE - Élément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

2 792

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

2 792

ANNEXE -Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

30/06/2018

Total des produits exceptionnels		14 362
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>Particip. emploi format.</i>	<i>14 362</i>	14 362
Total des charges exceptionnelles		135
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>Amendes fiscales-pénales</i>	<i>135</i>	135
Résultat exceptionnel		14 227

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/06/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	75,0000	7 500,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		100,00	75,0000	7 500,00

A2 CHEZ SOI SAS

43 Rue de France

57200 SARREGUEMINES

COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Le présent compte de résultat
est déclaré sincère et conforme
aux écritures et originaux.

Le Président



A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : 43 rue de France
57200 SARREGUEMINES
752 799 858 RCS SARREGUEMINES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 DECEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 116 034,99 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	116 034,99 euros
A titre de dividendes	44 000,00 euros
Soit 440 euros par action	
Le solde	72 034,99 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 213 911,15 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 44 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2015 :

Néant

Exercice clos le 30 juin 2016 :

Néant

Exercice clos le 30 juin 2017 :

45 000 euros, soit 450 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 DECEMBRE 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme,
Le Président,
Pierrot CROBU



A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : 43 rue de France
57200 SARREGUEMINES
752 799 858 RCS SARREGUEMINES

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2018

**_

A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : 43 rue de France
57200 SARREGUEMINES
752 799 858 RCS SARREGUEMINES

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 DECEMBRE 2018

Exercice clos le 30 juin 2018

Madame,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunie en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2018, l'activité de la Société a été la suivante :
L'année se termine avec une hausse du chiffre d'affaires de 22,68%.
La structure d'exploitation est restée identique, d'où un résultat en nette progression.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Nous espérons une hausse de 5 à 10% du chiffre d'affaires.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 324 871 euros contre 1 079 858 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 22,68%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 190 euros contre 6 286 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -96,97%.

Le montant des achats et variations de stocks est nul contre 49 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 98 679 euros contre 97 603 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,10%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 25 140 euros contre 6 603 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 919 603 euros contre 807 059 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 13,94%.

Le montant des charges sociales s'élève à 147 768 euros contre 137 600 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,38%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 37 personnes comme à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 7 268 euros contre 7 127 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,97%.

Le montant des autres charges s'élève à 5 699 euros contre 4 740 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,23%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 204 158 euros contre 1 060 780 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,51%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 120 903 euros contre 25 363 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 096 euros (-2 719 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 118 807 euros contre 22 644 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 14 227 euros contre 18 319 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 16 999 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 116 034,99 euros contre un bénéfice de 40 963,44 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 473 391 euros contre 414 650 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,16%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 116 034,99 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	116 034,99 euros
A titre de dividendes	44 000,00 euros
Soit 440 euros par action	
Le solde	72 034,99 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 213 911,15 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 222 161 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du jour de l'assemblée générale.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 44 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2015 :

Néant

Exercice clos le 30 juin 2016 :

Néant

Exercice clos le 30 juin 2017 :

45 000 euros, soit 450 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- la participation des salariés s'élevant à 0 % du capital au 30 juin 2018, est inférieure au seuil légal ;

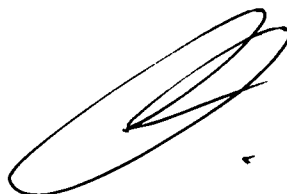
- la société ayant été transformée en société par actions simplifiée le 4 novembre 2016, elle n'a pas trois années d'existence sous sa nouvelle forme : il n'y a donc pas lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SARREGUEMINES

Le Président,
Pierrot CROBU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final flourish.